La Coronelle à la Chaux-d'Abelle : histoire d'une ferme jurassienne

Autor(en): **Fallet, Marius**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **44 (1939)**

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-684807

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LA CORONELLE
A LA CHAUX-D'ABELLE

Histoire d'une ferme jurassienne

Par Marius FALLET, La Chaux-de-Fonds.

LA CHAUX-D'ABELLE.

La Chaux-d'Abelle est ce charmant plateau haut-jurassien serti comme un joyau entre le versant nord de la Montagne du Droit, autrement dit, le Mont-Soleil, à droite, et à gauche, le Plateau de la Montagne des Bois, dont elle suit le cours parallèle. La bifurcation des deux plateaux est à la Basse-Ferrière. Ici s'ouvre, allant de l'ouest à l'est, la Grande Chaux-d'Abelle, dont la Petite Chaux-d'Abelle est le prolongement à l'est jusqu'au Cerneux-Veusil, enclave franc-montagnarde de la Commune de Muriaux, située sur l'artère qui relie La Ferrière à Tramelan par les Fonges, la Vacherie des Breuleux Les Breuleux, la Chaux-des-Breuleux, le Mont-Tramelan (La Paule, Vacheries-Bruniers) et la Reussille. Trois communes se partagent, depuis un temps immémorial, le territoire de La Chaux-d'Abelle: Renan resp. La Ferrière, commune qui a été détachée de Renan à la fin du XVIIIe siècle, Sonvilier au centre, et St-Imier à l'est. Dans cette région, les communiers de Sonvilier se sont taillé la part du lion.

La graphie Chaux-d'Abel est fausse et illégitime. Je la déteste depuis longtemps. Elle me rappelle trop vivement Caïn qui tua son frère. La Chaux-d'Abelle doit son nom au bas-latin aquabella (eau-belle). De là dans les actes notariés la graphie Chaux-d'Aubelle jusque vers 1650 et à partir de cette date la dénomination Chaux-d'Abelle, résultante d'un développement phonétique absolument conforme à l'évolution générale de nos patois jurassiens. Chaux-d'Abel est un nom forgé par ignorance de l'étymologie véritable du lieu-dit, étymologie qu'il faut rapprocher de celle de Bellelay et de Ballaigue, dans le canton de Vaud, dont l'origine est le bas-latin «belaqua» (belle-eau). A la Petite Chaux-d'Abelle, il existe encore aujourd'hui deux étangs, et tout proche du Cernil-Veusil (Cernil aux Veaux), une large cuvette marécageuse se dessine avec une netteté qui ne laisse subsister aucun doute sur l'hydrographie primitive du plateau de La Chaux-d'Abelle.

LES GAGNEBIN ET LA PETITE CHAUX-D'ABELLE.

Ecrire l'histoire de la colonisation de la Chaux-d'Abelle serait fort intéressant. Elle remonte très haut. Mais qu'en est-il de l'ancienneté du domaine primitif de la Petite Chaux-d'Abelle, sur la Montagne du Droit de Sonvilier, appelé ultérieurement «La Coronelle»? La porte d'entrée actuelle de la Grande Coronelle indique

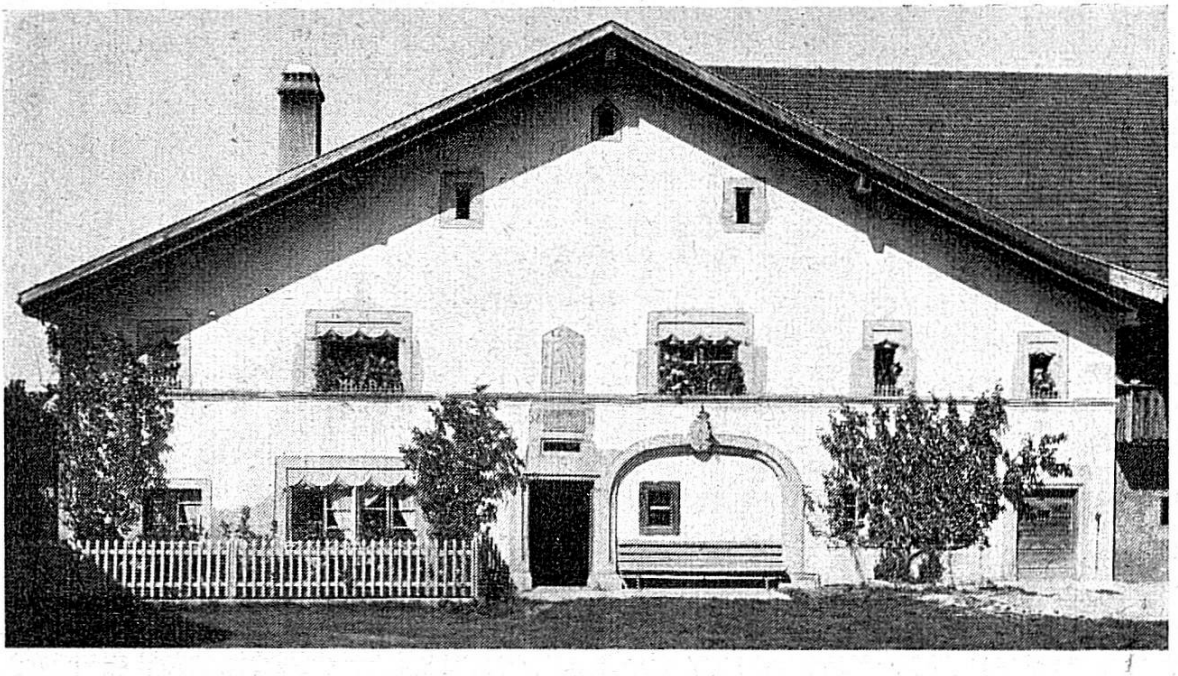

La Grande Coronelle. Façade.

le millésime de 1621; elle est surmontée d'une inscription et d'un cadran solaire. Je n'hésite pas à en attribuer la première construction à Abram dit Léonard Gagnebin de Renan, qui était meunier, et semble-t-il, dans l'aisance. Dans les seules années 1618, 1624 et 1628, il fit l'acquisition de plusieurs portions de terres, d'une place (pâturage) sur la Montagne de l'Envers de Renan, avec la maison sus assise, et enfin d'un bien-fonds situé sous le Château d'Erguel, consistant en une maison, un courtil, moulin, scie, ribe et cours d'eaux.

Ses fils furent meuniers, maréchaux, charpentiers. Le cadet, Claude Gagnebin, né vers 1610, mort en 1654, époux de Bénédicte Girard, de Savagnier, au Val-de-Ruz, fonda la lignée des Gagnebin, chirurgiens-médecins et naturalistes de Renan-La Ferrière.

Samuel Gagnebin, le quatrième fils de Léonard, eut la Petite Chaux-d'Abelle en partage. Il fut à la fois agriculteur, éleveur et maître-charpentier. En mai 1671, il expirait dans son domaine. Samuel Gagnebin avait épousé Marie Jacot, fille d'Abram Jacot-Guillarmod, propriétaire à Clermont sur Renan (au-dessus des

Convers). Comme beaucoup d'autres familles neuchâteloises, établies en Erguel dès la seconde moitié du XVIe siècle, les Jacot, originaires de La Sagne, furent à la fois sujets neuchâtelois et sujets du Prince-Evêque de Bâle.

Par un acte du 18 novembre 1671, signé Jacob Borle, notaire à Renan, la veuve Gagnebin vendit le domaine de la Petite Chaux-d'Abelle à son frère, le lieutenant-colonel Joseph Jacot-Guillarmod, qui venait de rentrer temporairement au pays.. Le domaine contenait 70 faux et constituait une des propriétés les plus considérables du Haut-Jura. Séance tenante, le lieutenant-colonel versa à sa sœur 3.000 écus faibles de bon or en ducats de juste poids. Un peu plus tard, il paya encore 800 ducats aux hoirs Gagnebin, et au cours des années immédiatement postérieures, Jacot s'acquitta complètement de la dette contractée envers la nombreuse famille de sa sœur, établie à la Grand-Combe près le Bec à l'Oiseau, où habitaient d'autres membres de la famille Gagnebin.

LE LIEUTENANT-COLONEL JOSEPH GAGNEBIN.

(1603-1698).

Né en 1603 à Clermont sur Renan, Joseph Jacot-Guillarmod fut l'aîné de dix-sept enfants. Ce fut aussi un corps vigoureux et un esprit combattif. A l'école, il se querella avec le fils du régent et brava ce dernier. Jacot chassa de la classe et le maître et ses élèves. Il avait à peine quinze ans. A n'en pas douter, le régent allait sévir contre lui. Mais le jeune Joseph redouta surtout le châtiment de son père, homme aux principes rigides.

Sur ces entrefaites, une escouade de conscrits passa par la Montagne de Renan. Elle se rendait en France. Le jeune Jacot s'enrôla. Longtemps, sa famille ignora son séjour en France, où l'adolescent fut incorporé dans le Régiment impérial allemand au service de Sa Majesté Très Chrétienne. Son brevet porte la signature de Louis XIV, alors sous la tutelle de sa mère, la reine régente; il est contresigné de Tellier. Pendant de longues années, Jacot servit en France avec distinction; il fut promu au grade de capitaine.

Vers 1652, au plus tard, notre Erguélien s'engagea au service de Venise contre les Turcs, jusqu'à la conclusion de la paix entre les Seigneurs Sérénissimes et la Sublime Porte.

Tôt après, les guerres du Nord s'allumèrent. Jacot entra au service du Danemark où sa réputation l'avait précédé. En 1659, il prit une part active, comme officier, au fameux siège de Copen-

hague, sous le commandement du roi Frédéric. Il fut promu au rang de lieutenant-colonel commandant le Régiment des dragons

Portrait du lieutenant-colonel J. Jacot-Guillarmod. (1603-1698)

(Propriété de M. Joseph Jacot-Guillarmod, à St-Blaise)

de la reine; il guerroya contre les Suédois et commanda longtemps la forteresse de Nyborg, en Fionie. En 1678, Jacot obtint son congé honorable et définitif. Une pension assez coquette lui était assurée.

LE LIEUTENANT-COLONEL PROPRIETAIRE A LA PETITE CHAUX-D'ABELLE, A CLERMONT SUR RENAN ET A MONTBELIARD.

Dès la fin de 1671, le lieutenant-colonel Jacot-Guillarmod fut le propriétaire incontesté du domaine de la Petite Chaux-d'Abelle où il avait comme voisins les Houriet de Sonvilier, les Beynon, les Flotron et les Jaquet de St-Imier. La ferme est située un quart d'heure au-dessus du plateau de la Chaux-d'Abelle, à mi-côte du Mont-Soleil, à la limite des Montagnes du Droit de Sonvilier et de St-Imier. Un site enchanteur, d'où l'on jouit d'un panorama ravissant ; à l'ouest, Pouillerel et les Bulles près La Chaux-de-Fonds en ferment l'horizon. Il faut y avoir séjourné par un clair matin d'automne ou un soleil couchant comme notre admirable Jura en connaît. C'est un lieu de pèlerinage pour les folkloristes. Nos amis bernois de l'ancien canton ne sont pas les derniers à goûter le charme si prenant de ce paysage erguélien.

Depuis la prise de possession de la petite Chaux-d'Abelle par Jacot-Guillarmod en 1671, et toute sa vie durant, le domaine s'appela désormais *Chez le Colonel.* Après sa mort, en 1698, les actes notariés nomment la ferme *A la Colonelle,* en patois *A la Coronelle,* d'où *La Coronelle,* nom actuel de la propriété de jadis, divisée aujourd'hui en deux domaines: la Grande et la Petite Coronelle.

De 1671 à 1678, le lieutenant-colonel habita temporairement La Coronelle; après 1678, année de sa retraite définitive, il y résida le plus souvent. Jacot transforma l'ancienne maison d'habitation en une véritable gentilhommière et lui donna le cachet d'art que nous lui connaissons aujourd'hui. L'artisan de cette transformation fut en premier lieu le maçon et tailleur de pierres Pierre Brandt dit Gruerin, du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Renan, auquel le Haut-Jura doit plus d'une œuvre remarquable. Brandt et son équipe exécutèrent en particulier la maçonnerie de la cuisine et les belles colonnes en calcaire qui en sont un des ornements. Les charpentiers-menuisiers Matthey et Jeanneret, du Locle (ils travaillèrent souvent en Erguel), furent chargés de l'aménagement des chambres. Nous leur devons surtout le plafond en caisson avec marqueteries. Ce dernier fait la joie des architectes et des artistes autant que celle des folkloristes.

C'est pendant la période de 1671 à 1678 que le lieutenant-colonel fit faire ces transformations; elles lui valurent l'admiration et la haute considération de ses contemporains en Erguel et dans les Montagnes neuchâteloises.

Jacot n'exploita pas personnellement son domaine de La Coronelle ; il eut des fermiers, des «grangers», comme on disait

alors, dont le nom nous a été conservé. Le premier en date fut Abram Dumont, du Locle, paroissien de St-Imier, dont les ancêtres figurent avec ceux du lieutenant-colonel parmi les fondateurs de la Communauté des Montagnes de la Paroisse de St-Imier, communauté dont La Ferrière et La Chaux-d'Abelle actuelles furent le noyau. A l'expiration de l'affermage, le lieutenant-colonel garda Dumont à son service comme valet personnel; il le servait encore en 1686.

Le 28 mai 1679, par l'intermédiaire de l'expert chirurgien Abram I Gagnebin, de Renan, le grand-père des médecins naturalistes Abram III et Daniel Gagnebin, Jacot, absent à Montbéliard, afferma, pour l'espace de six ans, sa «métairie et place» de la Coronelle à Abram, fils de feu Jacques Calame, originaire du Locle, autre paroissien de St-Imier et descendant, lui aussi, d'un des fondateurs de la Communauté des Montagnes de la Paroisse de St-Imier.

Le 21 février 1685, nouvel affermage de six ans. Le lieutenant-colonel «amodie» à Jacob, fils de feu David Leschot, paroissien de St-Imier «sa place et métairie que par cy-devant il a acquise de l'honorable défunt Samuel Gagnebin, size et gisante à la Chaux-d'Abelle, à la réserve d'un petit pré que le retenant (fermier) fauchera à bonne saison et dont il ménera le foin à la maison du mettant (propriétaire) à Clairmont». Tôt après, le fermier Leschot décéda. Le 15 octobre 1686, nouvelle convention avec David Bride, de Château-d'Oey, pour la durée de deux ans, à partir de Pâques 1687; à son expiration, Jacot renouvelle l'affermage à Bride par tacite reconduction. Les Bride figurent parmi les nombreuses familles du Pays-d'Enhaut (Château-d'Oey, Rougemont et la Rossinière) qui furent appelés pendant la Guerre de Trente Ans dans le Pays de Neuchâtel et l'Erguel pour y faire valoir les exploitations rurales.

Le lieutenant-colonel eut d'autres propriétés dans lesquelles il séjourna temporairement. Le 11 novembre 1671, exactement huit jours avant l'acquisition du domaine de la Petite Chaux-d'Abelle, il acheta de David Girardet, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, et de Blaisa Courvoisier, sa femme, sœur de David Courvoisier, lieutenant du Maire en l'honorable Justice de La Chaux-de-Fonds, «leur place et métairie de Clairmont sur la Montagne du Droit de Renan». Cette propriété était située au-dessus des Convers à proximité du domaine paternel de Jacot-Guillarmod. Girardet en devint le premier fermier; dès 1675, le lieutenant-colonel l'afferma à Abram et Guillaume Jacot-Guillarmod, ses parents.

A partir des années 1660, le lieutenant-colonel fut propriétaire de terres dans le Montbéliardais, d'où son épouse, Catherine

Paillet, était originaire. Il y possède maisons, champs, vergers et vignes; il eut aussi des vignes en Bourgogne. L'administration de tous ces biens lui causa beaucoup de soucis et de déceptions. En

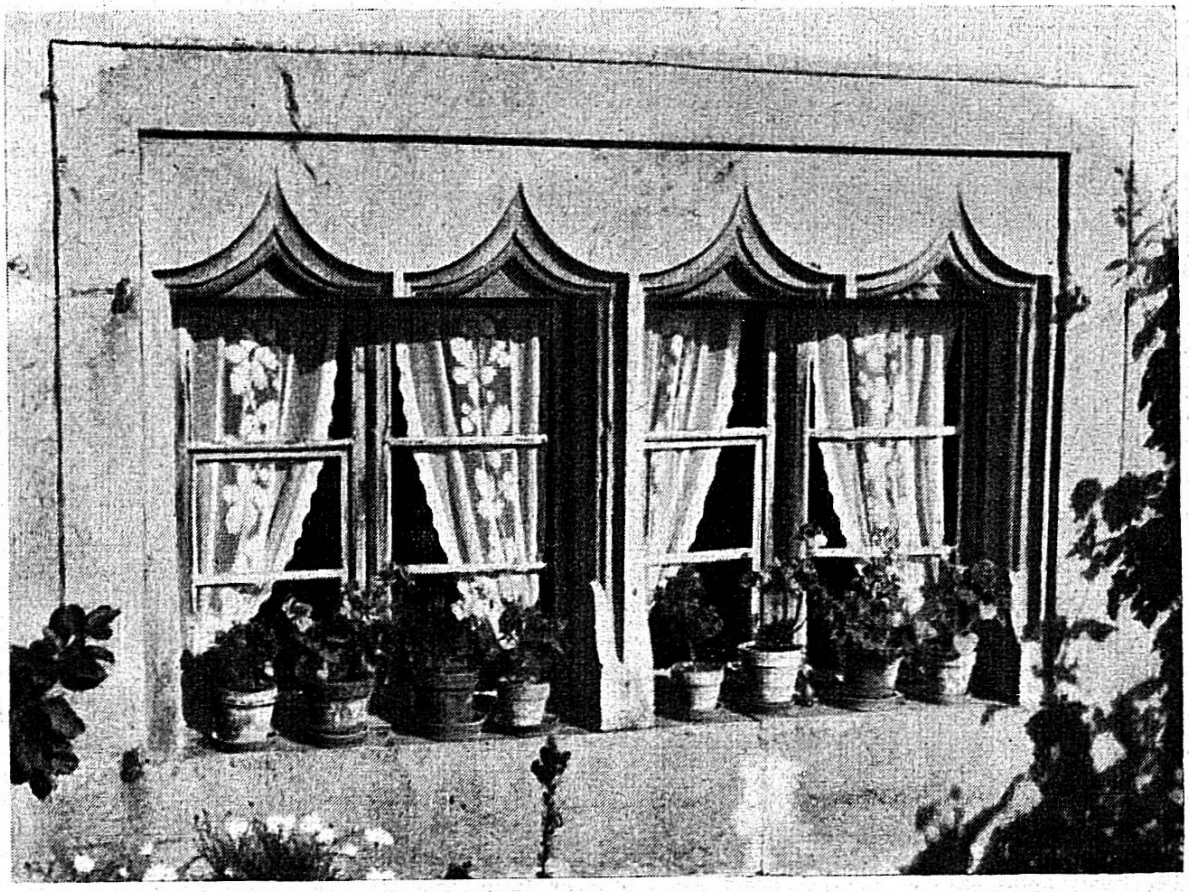

La Grande Coronelle.
Façade. Fenêtres flamboyantes.

France et au Danemark Jacot avait acquis des notions d'agronomie dont il tint à assurer l'application dans ses divers domaines. Il vécut sur ses terres en gentilhomme de chez nous.

LES RELATIONS DU LIEUTENANT-COLONEL EN ERGUEL, DANS LES MONTAGNES NEUCHATELOISES ET AILLEURS. SA VIE PRIVEE ET PUBLIQUE A RENAN.

En Erguel et dans les Montagnes neuchâteloises surtout, le lieutenant-colonel possédait un nombreux parentage. Il eut aussi beaucoup d'amis. Les Thellung, les Béguelin et les Voumard, de Courtelary, les Chemylleret, de Reuchenette, les Wildermett, de Bienne, les Beynon, Clerc, Flotron, Jaquet et Véron, de St-Imier,

les Houriet et Pétremand, de Sonvilier, les Grède et les Frisard, de Villeret, tous l'eurent en particulière estime. Plusieurs le fréquentèrent chez lui, dans sa gentilhommière de la Coronelle, sinon à Clermont, dont le site et l'horizon sont ravissants, surtout en automne.

Mais son amitié particulière alla aux Gagnebin, aux Borle et Brandt, de Renan, aux Robert et aux Sandoz, de la Cibourg, tous ses proches parents par alliance, sans parler de la nombreuse tribu des Jacot-Guillarmod dont les domaines s'échelonnaient de La Chaux-d'Abelle à La Sagne par Clermont, les Reprises et la Maison-Monsieur. Il affectionna tout particulièrement le chirurgien médecin Abram I Gagnebin, dont il fit son confident.

Joseph Jacot-Guillarmod eut de nombreux filleuls; entre autres le chirurgien Alexandre Borle, fils de l'ancien Abram Borle, de Renan. Les solliciteurs, voire quémandeurs ne lui manquèrent pas. Dans sa verte vieillesse, cet homme de guerre eut le cœur généreux, la main large. Toutes les institutions d'utilité publique et de bienfaisance de la Paroisse de St-Imier, et celles de Renan en particulier, le comptèrent parmi leurs donateurs actifs, sinon parmi leurs promoteurs. Il s'intéressa à l'école; il s'intéressa à l'église, car ce fut un homme droit, aux fortes convictions. Le Lieutenant-colonel figure parmi les promoteurs de la Populace de Renan, à laquelle ce village doit la fondation, en 1678, de la Paroisse homonyme, qui se détacha peu à peu de la paroisse-mère de St-Imier. Avec le chirurgien Abram I Gagnebin, Jacot en fut un des piliers et l'intime du premier pasteur, Samuel d'Aubigné, de Genève, descendant du fameux Agrippa d'Aubigné, dont l'exemple martial ne devait pas déplaire au lieutenant-colonel.

C'est dans cette société erguélienne en plein épanouissement intellectuel et moral, en pleine ascension économique, sociale et politique, que le vieillard évolua en homme de bien, aimé, honoré, apprécié de chacun. Sa compagnie fut des plus attachantes. Jacot était loin d'être un lettré, — il eut toujours du mal à écrire, — mais ce fut une intelligence naturelle, un esprit ouvert; il a beaucoup voyagé. beaucoup vu et expérimenté. Lorsqu'il était au service du Danemark, il s'était attaché comme secrétaires particuliers des jeunes gens du Pays. Deux nous sont connus: Jonas Borle de Renan, son parent, et le Neuchâtelois Claude Pétremand. Après sa retraite, il continua à observer les principes et les règles de la vie militaire, mitigées par sa bonhomie et sa vieillesse.

LA FAMILLE DU LIEUTENANT-COLONEL.

Le lieutenant-colonel épousa Damoiselle Catherine Paillet, bourgeoise de Montbéliard, dont il eut une fille, Marguerite Jacot. Cette dernière eut pour époux Jean Vuillemenot, avocat de Montbéliard, plus tard maire, prévôt et juge d'Héricourt. Ce gendre se fit un malin plaisir de vivre au crochet du beau-père et de la belle-mère. Gendre et fille eurent à leur égard une conduite scandaleuse qui empoisonna l'existence du lieutenant-colonel. Je n'exagère pas. Les deux lettres qui suivent en disent long à cet égard.

«A Copenhagen, le 10/20 avril 1676.

«A Monsieur Vuillemenot, advocat ou en son absence à Mar-«guerite Jacot, sa femme.

«Monsieur mon Gendre,

«J'ai appris avec beaucoup de déplaisir que vous vous gou-«vernez si mal en toutes choses, aussi à l'égard de ma femme avec «laquelle vous êtes en procès au lieu de vivre en concorde et ami-«tié avec votre belle-mère, et que vostre femme ma fille en fait «aussy de mesme, ce qui m'est un grand crève-cœur et fort sensible «d'entendre de telles choses en mes vieux jours moy qui ne devoit «espérer que de l'amitié et bienveillance de vous et de vostre fem-«me, pour qui j'ai tant d'amitié et de bienveillance. En sorte «que j'ai toujours fait mon possible pour vous amasser du bien. Et «cependant je me trouve frustré de toutes mes espérances. Encore «une foys, ce m'est un grand crève-cœur et m'afflige en sorte que «j'en suis tout malade. Et à l'esgard de mes biens dont je vous avois «laissé la disposition en vertu de la procuration que je vous avois «donnée avec ordre de payer les debtes que je devais à ma sœur, «avec les revenus de mon bien. Au lieu de cela vous n'avez rien «payé, veu mesme vous en avez pris l'argent devant l'échéance. «Je vous avais ordonné de ne point faire payer l'obligation de «mon frère, parce qu'il s'agit d'un héritage et cependant vous l'avez «fait payer comme aussy vous n'avez point fait réparer les mai-«sons de Clermont, ce qui me fait bien cognoistre que vous n'avez «nulle bonne intention de conserver mon bien, ni pour vostre «femme ni pour ses enfants à venir.

«C'est pourquoi je me trouve obligé en homme d'honneur et «avec bonne conscience de vous en oster l'administration pour me «conserver quelque chose pour mes vieux jours ayant acquis ces «biens avec honneur et peyne en la qualité d'officier de guerre. Si «vous ne pouvez subsister de votre pratique, faites autant que

«moy et cherchez votre fortune à l'armée ou autrement où bon «vous semblera, car je suis las de me voir traité de la sorte par «un gendre qui ne cherche qu'à me ruiner et ne porte aucun res- «pect à ma parenté. Et vostre femme n'est pas meilleure que vous. «Il serait cependant de son devoir suivant les commandements «et la bienséance de respecter et honorer père et mère comme «Dieu nous le commande.

«Toutes ces considérations m'obligent à vous oster absolu- «ment tout le pouvoir que je vous ai donné en vertu de la procu- «ration, laquelle j'annulle dès à présent pour tous mes bien, «tant en Suisse qu'à Montbéliard. C'est pourquoy j'en ai escrit à «Messieurs du Conseil et à Monsieur le Chastelain d'Erguel à qui «j'ay envoyé une procuration afin d'ordonner que vous n'ayez «plus rien à dire ni à tourmenter ceux qui sont sur mes biens, «car vous n'y avez plus à faire. Et comme c'est du bien que j'ai «gagné et qui ne me provient ni de père ni de mère j'en peux «disposer comme il me plaist sans crainte de blasme. Cependant «par une grâce paternelle je vous laisse la jouissance de la de- «meure de ma petite maison de Montbéliard, à condition que vous «y ferez faire les réparations nécessaires. Pour ce qui est de mon «coffre si vous en avez ôté quelque chose, soit pièces d'or, argen- «terie ou autres nippes, je veux et entend que vous les rendiez à «ma femme pour les remettre dans le coffre. Et je vous laisse «aussi, aussi longtemps que je serai absent du pays, le tiers du re- «venu et dîme de Mandeurre et le tiers de la vendange des vignes «que j'ai en Bourgogne, à condition que vous payerez le tiers des «frais de tout ce qui est nécessaire dans lesdites vignes, et j'or- «donne à ma femme qu'au cas où vous ne le payeriez pas de re- «tenir autant de vendange qu'il sera nécessaire pour se rembour- «ser.

«Le messager qui est venu me trouver a été en chemin exac- «tement trois mois; il a dû faire beaucoup de détours et a mesme «été en Angleterre. Mais je savais déjà vostre mauvaise conduite. «J'ai receu les lettres que vous m'avez écrites depuis un an; elles «sont arrivées toutes ensemble. Je partirai pour le pays d'abord que «les chemins seront libres. A présent, les chemins sont fort diffi- «ciles à cause des troupes et des troubles. Il faudra que j'aille «d'icy en Hollande et de là en Angleterre, pour rentrer au pays, «cela à cause des guerres d'Allemagne.

«Je vous prie et vous conjure que vous et vostre femme por- «tiez respect à ma bonne vieille femme, comme c'est votre deb- «voir, et de la laisser en paix. Je vous prie aussi de faire mes «baise-main à tous et à tous mes bons amis en général. Je ne les «nomme point parce que le nombre en est grand et que vous les

«cognaissiez bien. Ma fille aura ici mes recommandations. Et de-
«meurez tousjours

«Mon Gendre

«Votre père

«Joseph Jacot, lieutenant-colonel.»

A la même date du 10/20 avril 1676, Jacot constituait par procuration établie devant Hugues de Terrion, ambassadeur extraordinaire du roi de France au Danemark, pour son procureur général et spécial Messire Jean-Henry Thellung, de Courtelary, Gouverneur et Châtelain d'Erguel pour Son Altesse Sérénissime le Prince-Evêque de Bâle, auquel il donne plein pouvoir, puissance et autorité de retirer pour lui et en son nom tous les biens lui appartenant en Erguel de quelque nature qu'ils soient d'entre les

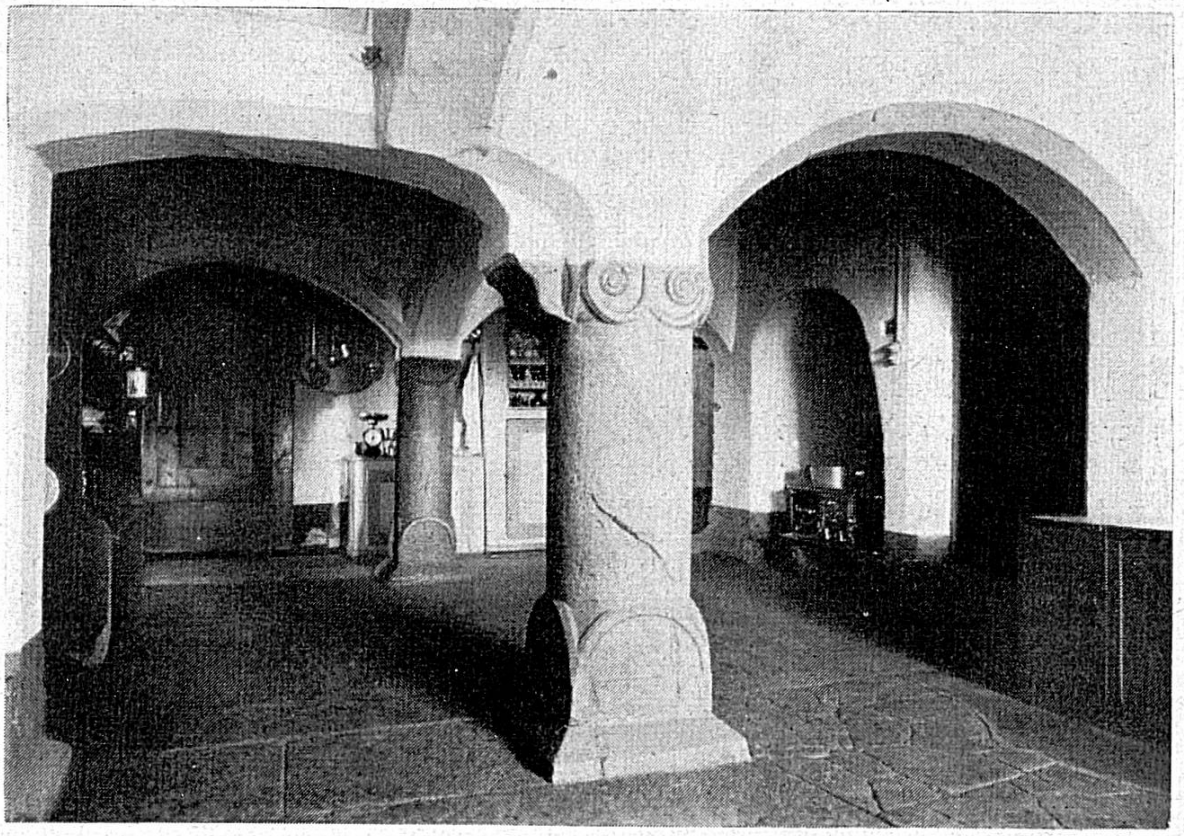

La Grande Coronelle.
La cuisine voûtée. Piliers en pierre calcaire.

mains de Catherine Paillet sa femme, de son gendre Jean Vuillemenot et de Marguerite Jacot sa femme, d'en prendre possession ou de les mettre en mains de Monsieur le Maire (de St-Imier) ou de quelque autre honnête homme qu'il jugera à propos, d'en retirer le revenu, sur lequel le constituant Jacot souhaite payer sa sœur Marie Gagnebin et ses enfants conformément à son obliga-

tion sur le revenu du bien (de la Coronelle)acheté de sa dite sœur et de ses enfants jusqu'à entier paiement.

Dans cette procuration, Jacot dispose aussi de ses biens de Clermont. Les «pauvres du voisinage» y eurent leur grande part.

MORT DU LIEUTENANT-COLONEL. SA SUCCESSION OBEREE. SES HOIRS.

Chargé d'années, le lieutenant-colonel Joseph Jacot-Guillarmod expira le 7 octobre 1698 à Clermont. Il fut enseveli à l'intérieur du Temple de Renan avec tous les honneurs dus à sa personne et à sa qualité. Voici la teneur des épitaphes que le notaire A. L. Borle releva suivant la lettre adressée le 10 janvier 1797 à son confrère le notaire Guillaume Jacot-Guillarmod, à Clermont:

Au haut de la pierre tombale est gravée l'inscription suivante:

«*Guillaume Jacot dit Guillarmod âgé de 85 ans est mort au Seigneur. Il a été enseveli sous la tombe de son frère le 9e mai 1716*».

Sous l'écu est gravée l'inscription:

«*Cy gist Noble et Généreux Joseph Jacot dit Guillarmod de Clermont, Lieutenant-colonel, mais a commandé pour Colonel au Service de Sa Majesté de Dannemark, et a aussi été commandant de la ville de Nyborg en Fionie. Est mort au Seigneur âgé de 95 ans et a été enseveli le 9e jour d'octobre 1698*».

Les héritiers du lieutenant-colonel ne tardèrent pas à faire valoir leurs droits. Par testament et ordonnance de dernière volonté du 9 juillet 1686, reçus par Jean-François Beynon, notaire et maire de St-Imier, Jacot partagea ses biens comme suit:

A Dame Marguerite Jacot sa fille, femme de Monsieur Jean Vuillemenot, avocat de Montbéliard, présentement, maire, prévôt et juge d'Héricourt, sa vigne de Mandeurre rière Montbéliard, contenant environ 25 ouvriers.

A ses petites-filles Anne-Judith, Marie-Marguerite et Catherine-Elisabeth Vuillemenot, le verger qu'il possède à Montbéliard, proche la porte St-Pierre, appelé le Gravier, plus un jardin gisant à Neufville, plus une chenevière gisant au bord du Costoy, le tout rière Montbéliard, et finalement une petite gondelle ou tasse d'argent.

Toutes ses dîmes à son petit-fils Jean-Georges Vuillemenot, aussi des pièces de vêtement et une boutonnière d'argent neuve.

Au maire Béguelin de Courtelary son cheval; sa montre d'horloge au maire Beynon de St-Imier.

A son valet David Dumond, quatre écus blancs et à sa servante, Madeleine Perrelet du Locle, paroissienne de Tramelan, la somme de cent écus faibles, et pareille somme à Marguerite, fille de feu Samuel Gagnebin, sa nièce et servante.

Parmi ses héritiers figure aussi son frère Guillaume Jacot-Guillarmod, auquel il lègue un gobelet d'argent avec ses armes; le testataire entend que ce gobelet reste dans la famille et soit hérité de père en fils par les Jacot dit Guillarmod «pour mémoire à perpétuité».

Le ministre Vigne, pasteur de Renan et Abram Jacot, le neveu du lieutenant-colonel, n'ont pas été oubliés.

Cependant, il institue comme ses héritiers universels, sa fille, Dame Marguerite Vuillemenot, née Jacot, son gendre Jean Vuillemenot, leur fils et leurs filles.

A cette époque, à Montbéliard, à Clermont, à La Coronelle, tout semblait aller au mieux dans le meilleur des mondes possibles. Mais Marguerite Vuillemenot née Jacot est veuve en 1698. La Justice établit Hugues Vuillemenot de Montbéliard curateur de ses enfants. Cédant aux sollicitations pressantes des Vuillemenot, réparant sans cesse leurs dissipations, le lieutenant-colonel, arrivé au faîte de son existence, contracte des emprunts hypothécaires sur ses biens. Chacun lui fait crédit. Parmi ses créanciers figure pour une forte somme Suzanne Daulte, épouse du Châtelain d'Erguel Esaïe Chemylleret. Encore en 1693, il contracte un prêt auprès de Noble Seigneur Sigismond Thellung pour le profit et l'avancement des études de son petit-fils le sieur Jean-Georges Vuillemenot.

A la mort de Jacot, ce fut la main-mise des créanciers sur ses biens. Les Chemylleret, en particulier, guettaient La Coronelle. Le partage des biens traîna jusqu'en 1700. Un tourbillon de créanciers fit valoir ses prétentions, à tel point que la Cour de Porrentruy déclara la faillite après décès du lieutenant-colonel. Ce fut une véritable débâcle, dont les Vuillemenot ont été les artisans.

LES PROPRIETAIRES SUCCESSIFS DE LA CORONELLE DE 1700 JUSQU'A NOS JOURS.

Le capitaine Basuel de Porrentruy (1700-?).

Les Chemylleret mirent tout en œuvre afin que La Coro-

nelle ne leur échappât pas. A la date du 19 février 1699, le châtelain Chemylleret écrivait à la veuve Vuillemenot née Jacot pour la prier de ne pas s'engager pour la vente de sa grande métairie (La Coronelle), «vu que je vous sais un bon acheteur qui vous donnera tout ce qui est de raison». Cependant, la Cour épiscopale de Porrentruy en décida autrement. Lors de la liquidation de l'héritage du lieutenant-colonel, elle adjugea La Coronelle au capitaine Basuel, de Porrentruy. Les Granvillars et les Ursulines de Porrentruy n'étaient-ils pas déjà propriétaires de domaines à La Chaux-d'Abelle?

Samuel Robert de Renan, et Jean Liomin, de Sonvilier.
(17 ? -1743).

Le chirurgien-médecin Jean-Jacques Robert, de la Rangée des Robert, avait épousé une Gagnebin. Il était aussi apparenté aux

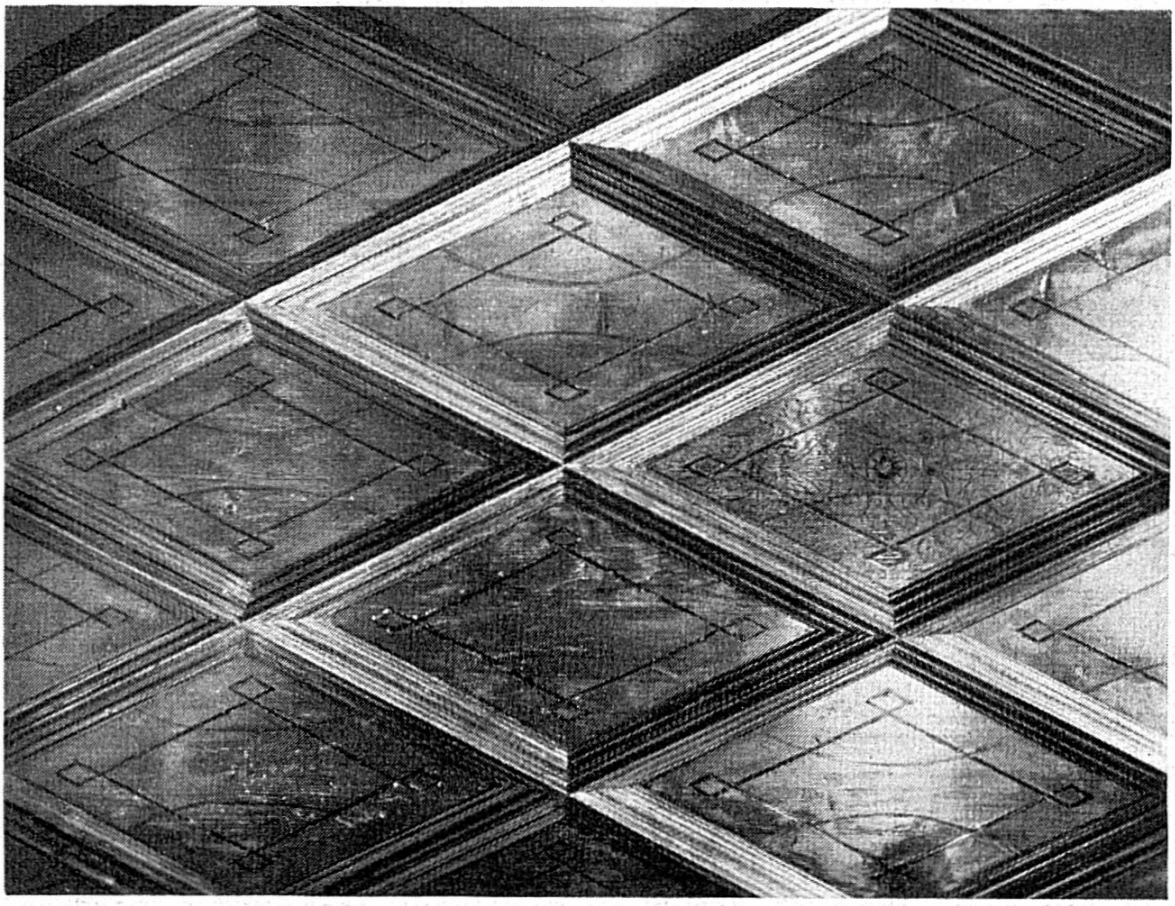

La Grande Coronelle. Plafond en cassette avec marqueterie de la chambre d'habitation.

Jacot-Guillarmod. Robert fut parmi les amis du lieutenant-colonel et son créancier hypothécaire. A une date à moi inconnue, le ca-

pitaine Basuel, de Porrentruy, vendit La Coronelle au fils du chirurgien Robert, l'horloger Samuel Robert, et à Jean Liomin, fils du justicier Liomin, de Sonvilier, qui possédèrent le domaine jusqu'en 1743.

Les Mestrezat (1743-1797).

Le 1er juillet 1743, Samuel Robert et Jean Liomin vendirent La Coronelle au docteur en médecine Isaac Mestrezat, communier de Tramelan-dessous et de la Chaux-de-Fonds, bourgeois de Genève et de Neuchâtel. Mestrezat exerça la médecine à La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel, en Erguel et ailleurs encore. C'était un des frères du fameux bailli d'Erguel, tous deux fils du pasteur de Tramelan, Pierre Mestrezat.

Les Mestrezat séjournèrent à La Coronelle en été. Ils eurent des fermiers bernois dont quelques-uns nous sont connus. En 1743, l'horloger Jacob Houriet, qui épousa une sœur des médecins-naturalistes Abram et Daniel Gagnebin, fut à La Coronelle le voisin immédiat des Mestrezat. Plus tard, on voit apparaître le notaire Imer Houriet, de Sonvilier, qui se distingua dans la magistrature erguélienne comme justicier et greffier de la Justice de St-Imier, enfin comme maire de St-Imier et lieutenant-baillival d'Erguel. Parmi les autres voisins de La Coronelle figurent les Grandvillars, dont l'un fut vers 1770, grand-bailli des Franches-Montagnes, à Saignelégier, enfin les de Billieux, de Porrentruy, l'Hôpital de Renan et l'Hôpital de St-Imier.

Les Prêtres et les Morel de Corgémont (1797-1806).

Dès 1774, par un acte sous seing privé, confirmé le 24 octobre 1775 par un acte notarié, Benoît-Aimé Théophile Benoît, docteur en droit, vendit la Petite Coronelle, sous bénéfice de réachat jusqu'au 20 octobre 1784, à Madame Anne Morel, veuve de feu le Sieur Abram Prêtre de Corgémont, assistée de son beau-fils Charles-Henry Morel, pasteur des Eglises de Corgémont et Sombeval, père du futur doyen Charles-Ferdinand Morel (1772-1848). Mestrezat conserva la propriété de la Grande Coronelle.

A la date du 25 novembre 1795, Mestrezat, qui avait son domicile à Corgémont, institue comme son héritier universel, le pasteur Charles-Henry Morel. Ce dernier décéda au commencement de 1796. A la suite de ce décès, Mestrezat, par testament du 6 avril 1796, établit comme ses héritiers universels Marie-Anne Morel née Prêtre, veuve du pasteur Charles-Henri Morel et leurs enfants: Charles-Ferdinand Morel, qui venait de succéder à son

père comme pasteur de Corgémont-Sombeval, son frère François-Henri Morel, licencié en droit, et Emilie Morel, leur sœur, qui épousera le médecin Schaffter, de Moutier-Grandval.

Enfin, par testament du 6 décembre 1797, en témoignage de reconnaissance et comme donation entre vifs, Mestrezat lègue La Coronelle et sa maison, située à la Grand'Rue à Neuchâtel, à Charles-Ferdinand Morel, François-Henri et Emilie Morel, indivis.

La Grande Coronelle demeura la propriété du futur doyen de la Classe d'Erguel et de son frère, tandis que la Petite Coronelle devint la possession de leur sœur Emilie et de son époux, Charles-Théodore Schaffter, docteur en médecine à Bienne. Les Morel et les Schaffter eurent des fermiers.

Les Bourquin de Villeret (1806-1841).

En décembre 1806, Charles-Ferdinand Morel, pasteur à Corgémont, et les époux Schaffter vendent à David Bourquin le Jeune, marchand horloger, de Villeret, à Villeret, le domaine de la Grande Coronelle ; à la même date, Schaffter vend à Bourquin le domaine de la Petite Coronelle. Les deux propriétés demeurèrent dans la famille Bourquin jusqu'en 1841.

François-Auguste Jobin (1841-1842).

Le 24 juillet 1841, Victor Bourquin le Jeune, négociant en horlogerie, de Villeret, à Villeret, fils de l'acquéreur de 1806, David Bourquin, vend la Grande Coronelle à François-Auguste Jobin, des Bois, demeurant au lieu-dit au Bois-Français.

Les Chevassu (1842-1859-60).

Par acte notarié du 23 mars 1842, François-Auguste Jobin revend la Grande Coronelle à François-Féréol Chevassu, maréchal ferrant à Trévilers. Des Bourquin de Villeret, la Petite Coronelle passa également aux Chevassu.

Les Froidevaux des Pommerats (1859-60 resp. 1906).

En 1859 et 1860, les frères François et Zéphirin Froidevaux, des Pommerats, devinrent propriétaires de la Grande et de la Petite Coronelle, territoire de Sonvilier, voire du domaine attenant de la Combe à la Biche, territoire de St-Imier: le 17 mai

1859, partie par achat de Désiré-Marcel Chevassu, partie pour l'avoir hérité de feu Pacifique Perret, dont la sœur Dorothée Perret, était la mère des Froidevaux, en vertu de son testament du 26 février 1860; enfin par l'acquisition qu'ils en firent le 27 novembre 1860, de François-Féréol Chevassu.

Le 22 mai 1882, la veuve de Zéphirin Froidevaux, Zoé Froi-

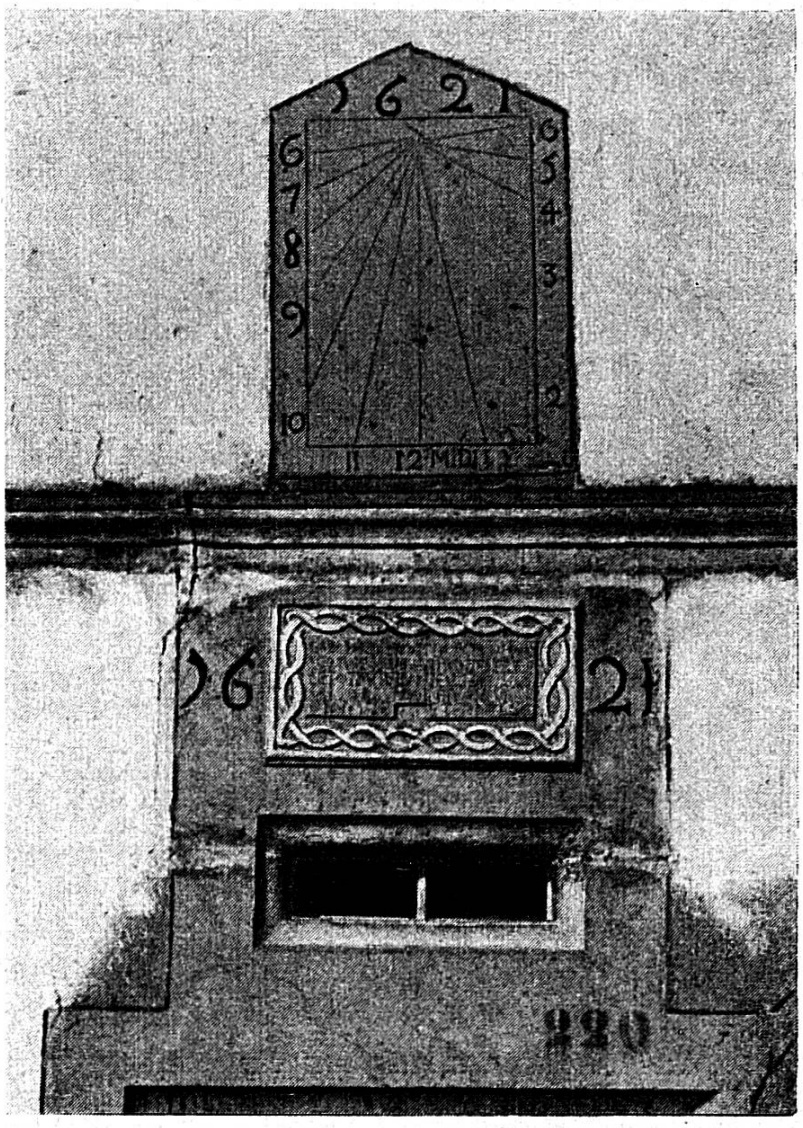

La Grande Coronelle.
Le cadran solaire au-dessus de la porte d'entrée.

devaux née Cattin, et ses enfants, vendirent le tout, c'est-à-dire la Grande Coronelle, la Petite Coronelle et la Combe à la Biche, à leur beau-frère et oncle, François Froidevaux, ancien maire et aubergiste aux Pommerats.

Les Geiser et les Sprunger (1906-1940).

Le 1er octobre 1906, François Froidevaux et son fils unique Justin-Paul Froidevaux, tous deux aubergistes aux Pommerats, vendent la Grande et la Petite Coronelle, ainsi que la Combe à la Biche aux sieurs David Geiser, Samuel et Christian Sprunger frères, qui étaient déjà propriétaires de domaines voisins.

Aujourd'hui, les descendants de Samuel Sprunger, d'origine thurgovienne, sont les seuls propriétaires de la Coronelle. Gens de bien et d'honneur, réputés comme éleveurs de bétail et de chevaux, bons fromagers, ils ont à cœur de conserver intact le bijou jurassien qu'est la ferme de la Grande Coronelle; elle mériterait d'être classée monument historique.